

14 OCTOBRE : Saisie aux Editions de Minuit du livre : « LE DESERT A L'AUBE », de Noël FAURELIERE. Récit d'un rappelé ayant déserté en 1955 après une opération avec un prisonnier dont il avait la garde.

Saisie du n° 4 de « VERITE-LIBERTE » qui contenait le texte intégral du manifeste des 121, des textes saisis de « France Observateur », de « L'Express » et des « Temps Modernes ».

27 OCTOBRE : Saisie du n° 25 de « TEMOIGNAGES ET DOCUMENTS ».

LA REPONSE DE LAURENT SCHWARTZ A M. MESSMER

M. Laurent Schwartz, qui a été révoqué de ses fonctions de professeur à l'Ecole Polytechnique pour avoir signé le « manifeste des 121 », a adressé au ministre des Armées la lettre suivante :

« Je regretterai d'abandonner mon enseignement et des élèves très intéressants. Mais là n'est pas la question. Vous avez cru devoir accompagner votre décision d'une lettre disant qu'il serait « contraire au bon sens et à l'honneur » que vous me laissiez occuper plus longtemps mes fonctions.

« Si j'ai signé la déclaration des 121, c'est en partie pour avoir vu depuis plusieurs années la torture impunie et les tortionnaires récompensés. Mon élève Maurice Audin a été torturé et assassiné en juin 1957, et c'est vous, monsieur le Ministre, qui avez signé la promotion du capitaine Charbonnier au grade d'officier de la Légion d'honneur à titre exceptionnel, et celle du commandant Faulques au grade de commandeur de la Légion d'honneur (je dis bien « honneur »).

« Venant d'un ministre qui a pris de telles responsabilités, les considérations sur l'honneur ne peuvent que me laisser froid. »

On sait que M. Laurent Schwartz est président du Comité Maurice Audin, qui a rendu publique la lettre ci-dessus.

...ET SES INCIDENCES

M. Charles Platrier, professeur honoraire à l'Ecole Polytechnique, demande dans une lettre ouverte qu'« à la suite de la vacance de chaire d'analyse, conséquence de la révocation abusive de M. Laurent Schwartz, aucun candidat respectueux de la liberté de pensée et d'expression de tout fonctionnaire qui n'est pas un fonctionnaire d'autorité ne se fasse inscrire.

« Il appartiendra d'ailleurs aux élèves de l'Ecole de faire à tout candidat nommé par le ministre des Armées, sur présentation des conseils de l'Ecole ou d'office, l'accueil que méritera l'acceptation d'une spoliation intellectuelle. »

QUELQUES TEMOIGNAGES D'ALGERIE SUR L'INTEGRATION DES AMES Incidents devant la prison Barberousse à l'occasion d'une exécution capitale

Alger, 10 octobre. — Brahim Abdelkader Ben Mohammed, condamné à mort le 19 mai dernier par le tribunal des Forces armées, a été passé par les armes samedi au lever du jour, au polygone d'Hussein-Dey.

Il était accusé de l'assassinat, le 14 juillet 1957, d'un musulman près de Blida.

L'annonce de son exécution a provoqué d'abord, à l'intérieur de la prison Barberousse, une certaine agitation dans le quartier des femmes. Puis, aux abords de la prison, près de deux cents musulmans se rassemblèrent et, peu avant que le condamné à mort soit emmené, poussèrent les cris d'« Assassins ! A bas la France ! » Des C.R.S. furent aussitôt envoyés en renfort et tout rentra dans l'ordre.

Des femmes de détenus musulmans manifestent à Alger

Alger, 27 octobre (A.F.P.). — Une vingtaine de femmes de détenus musulmans ont manifesté mercredi après-midi devant la préfecture d'Alger pour se plaindre de ne pas pouvoir rendre visite à leurs maris. Un fonctionnaire de la préfecture leur déclara : « Ce sont les détenus qui font eux-mêmes la « grève du parloir ».

Peu convaincues, les femmes des détenus se rendirent devant la prison Barberousse, où elles recommencèrent à manifester. Quelques gardiens de la paix et des C.R.S. les dispersèrent sans incidents.

ET DANS UN JOURNAL LIBERAL D'ALGER

Le témoignage d'un Musulman sorti d'un camp d'hébergement

L'Espoir, qui paraît à Alger, publie le témoignage d'un Algérien qui a passé quarante-deux mois aux camps de Berrouaghia, puis de Bossuet. En voici la conclusion.

« Voilà, j'ai passé quarante-deux mois dans deux camps d'hébergement. Je n'avais jamais été agent de liaison, je n'avais jamais cotisé. Traduit devant un tribunal, j'aurais sans difficulté prouvé mon innocence. Mais l'hébergement, c'est le fait du prince, c'est la lettre de cachet. Pas besoin de preuves : il suffit d'être suspect — et nous, musulmans, nous sommes tous des suspects. J'ai souffert des brimades, des vexations, des coups... Mais j'ai appris beaucoup de choses, j'ai appris qu'en tant que musulman algérien je ne pouvais dissocier mon sort de celui de mon peuple, j'ai appris qu'il y avait un nationalisme algérien, qu'il y avait une révolution algérienne, et que ce sont les chefs de cette révolution qui sont les porte-parole d'un peuple. »

CONSTITUTION D'UN COMITE D'AIDE AUX VICTIMES DE LA REPRESSION

« Pour soutenir sans exception ceux qui sont inquiétés sous une forme quelconque pour une prise de position contre la guerre d'Algérie », il s'est constitué un comité d'aide aux victimes de la répression dont le président est M. Elie Bloncourt, professeur honoraire, ancien député de l'Aisne, assisté d'un comité de patronage présidé par M. Marcel Prenant, professeur à la Faculté des Sciences de Paris.

Lisez
VÉRITÉ ET LIBERTÉ
**
TÉMOIGNAGE
ET DOCUMENTS
qui publient les textes saisis